

## Comité Syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE

**Mercredi 15 mars 2017 à 18 H 00**

Le Comité Syndical, dûment convoqué par M. LAPORTE, Président, s'est réuni au SIRTOM de BRIVE.

Nombre de membres en exercice :	150
Représentant 180 voix, soit 144 membres à 1 voix et 6 membres à 6 voix	
Présents :	83
Votants : 79 x 1 voix + 4 x 6 voix =	103
Pouvoirs :	2

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Bilan sur les tonnages 2016
- 2 – Débat sur les orientations budgétaires
- 3 – Nouvelles orientations suite à l'extension des consignes de tri
- 4 – Questions diverses



### OUVERTURE DE LA SEANCE

Monsieur le Président ouvre la séance à 18 h 00, remercie les personnes présentes et excuse les délégués n'ayant pu être présents.



### 1 – BILAN SUR LES TONNAGES 2016

Monsieur LAPORTE commente les résultats 2016

Tonnage des ordures ménagères en baisse encore cette année : 29 965 T soit 193 kg/an/habitant

Tous les autres déchets augmentent en particulier ceux des déchèteries – 36 763 T pour un total de 81 457 T soit 524 kg/an/habitant.

### 2 – DEBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES

Monsieur LAPORTE donne lecture du rapport sur les orientations budgétaires.

Monsieur TILLET – délégué de JUGEALS NAZARETH intervient sur le problème des emballages qu'il conviendrait de réduire en amont, au moment de l'achat dans les grandes surfaces. Seuls 20 % des plastiques sont recyclables. Il est demandé des efforts mais les tonnages sont toujours en hausse y compris dans les déchèteries.

Monsieur Laporte indique que cette question n'est pas du ressort du SIRTOM et rappelle que les orientations budgétaires donnent une tendance générale. Le montant recouvré sur le territoire est stabilisé.

Un intervenant souhaite avoir des informations sur l'augmentation du poste – lavage des colonnes. Monsieur DELPEUCH, directeur, indique que le nombre de colonnes, points d'apport volontaire, bacs de regroupement (950 points), colonnes à verre (500) étant en augmentation ce poste suit cette évolution.

Un intervenant souhaite des informations sur la répartition budgétaire de la collecte des fermentescibles organisée sur BRIVE.

Monsieur LAPORTE souligne que chaque dépense pour cette expérimentation est intégralement supportée par les habitants de la commune de BRIVE et qu'un point précis sera fait lors du vote du budget primitif.

Les délégués prennent acte, à l'unanimité, qu'il y a eu un débat sur les orientations budgétaires 2017 du SIRTOM de BRIVE.

### 3 – NOUVELLES ORIENTATIONS SUITE A L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI

Monsieur DELPEUCH, Directeur, présente un diaporama sur les extensions de tri qui vont être mises en place sur le territoire du SIRTOM DE BRIVE.

Au cours de l'année 2018 l'extension des consignes de tri sur les plastiques sera mise en place – film plastique, pots de yaourt et de crème barquettes alimentaires ...Le tri sera plus facile pour l'utilisateur et il y aura moins de refus au centre de tri. Il y devrait y avoir 20 % à 30 % de volume en plus. L'enjeu est donc de réorganiser les tournées de collecte sans redimensionner les bacs.

Aujourd'hui 29 % des cartons et 36 % du papier sont envoyés au centre de tri de St Jean La Gineste et engendrent donc une dépense. Le SIRTOM de BRIVE souhaite valoriser directement ces produits depuis le centre de traitement de BRIVE.

Les gros producteurs ont l'obligation réglementaire de trier à la source les papiers. Des bennes papier ont déjà été mises en place dans certaines déchèteries comme Ussac, sur BRIVE aux déchèteries de Léo Lagrange et Pierre Chaumeil ainsi qu'au Lycée Cabanis.

Pour le carton, des bennes ont été mises à disposition des gros producteurs et sont implantées dans la zone du Mazaud, rue de l'Île du Roi, lycée Cabanis à BRIVE, à Ayen et Collonges la Rouge. Une collecte spécifique en porte à porte pour les gros producteurs est à l'étude. 300 Points de collecte ont été recensés sur BRIVE.

Pour les particuliers, une campagne de communication sera mise en place pour les inciter à déposer leurs journaux magazines et leurs cartons dans les bennes des déchèteries mais aussi, dans les points d'apport volontaire qui seront jumelés aux colonnes à verre : le geste du dépôt de verre étant très bien perçu par les habitants. La communication se fera par l'envoi des nouvelles consignes de tri, la recherche d'un slogan fort, un affichage sur les bennes de collecte, des encarts presse et d'autres mesures pour réussir à valoriser directement ces matériaux et en délester les bacs. Les communes par leur bulletin d'information pourront être un relais important.

Actuellement, Laurine FAURE accompagne des industriels dans un diagnostic d'entreprise pour l'affichage des consignes de tri, et la mise en place des équipements nécessaires. Il conviendra également de mettre en place une meilleure signalisation dans les déchèteries, et insister sur le fait que le dépôt de papier et surtout carton y est gratuit pour les professionnels.

La démarche entreprise est éco citoyenne. Elle se fera sur plusieurs années en fonction des contraintes budgétaires

Monsieur LONGPRE, délégué de la ville de BRIVE souligne qu'il faut aller vers des produits en vrac et éliminer ces plastiques qui vont encore créer de la pollution lors de leur élimination puisqu'ils servent par exemple de combustibles pour les cimenteries. Il faut aller chez les commerçants avec nos propres emballages.

#### 4 – QUESTIONS DIVERSES

Monsieur TILLET, délégué de la commune de JUGEALS NAZARETH, revient sur la fermeture des déchèteries de Brive, qui sont justement des points de proximité pour les usagers.

Monsieur LAPORTE rappelle que le diagnostic qui avait été fait sur la densification des déchèteries sur le territoire du SIRTOM était suffisante et que la fermeture éventuelle des deux déchèteries de Brive était une décision propre la ville de BRIVE.

Monsieur LONGPRE souligne qu'il faudra mettre ces points d'apport volontaire papier carton, là où les usagers vont régulièrement comme les centres commerciaux.

Un délégué fait part du problème relatif au brûlage des déchets verts qu'il rencontre dans sa commune et demande aux délégués s'ils ont un retour d'expérience.

Madame MAILLARD, déléguée de la commune de CHARTRIER FERRIERE, indique que la commune a mis à disposition un terrain avec une barrière à clé où les usagers vont déposer leurs déchets verts.

Un délégué regrette que les normes sur les barquettes qui servent au portage des repas ne se recyclent pas.

Monsieur DELPEUCH, Directeur, répond que ces barquettes feront parties des nouveaux matériaux que l'on pourra mettre au tri suite à la mise en place de l'extension des consignes de tri en 2018.

Monsieur le Maire de PAZAYAC fait part de son étonnement de voir apparaitre sur la redevance communale les consommations des gens du voyage.

Monsieur DELPEUCH, Directeur, informe Monsieur le Maire que ces bacs ne peuvent être attribués à un contribuable précis et que, par conséquent, ils sont mis à la charge des communes sur lesquelles ils sont levés.



**L'ordre du jour étant épuisé et aucune autre question n'étant posée, le Président lève la séance à 19 H 15.**

